ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Alpes-Maritimes

Question écrite n° 16786

Texte de la question

M Pierre Bachelet attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'amenagement du territoire sur l'importance que la forme du rapprochement entrel'Aerospatiale Cannes et Alcatel Espace (ATES) peut revetir. La filialisation de l'etablissement de Cannes entrainerait une perte du logo « Aerospatiale », attache a la bonne image de marque de la societe. On peut craindre, par ailleurs, la fragilisation de cette entreprise, dans la mesure ou elle acquerrait le caractere de mono-industrie qui la rendrait plus vulnerable aux aleas du marche. Il est, d'un autre cote, a redouter la disparition de l'activite strategique et balistique. Enfin, des incertitudes planent quant a la perennite du statut des personnels. Il lui demande donc, comme c'est d'ailleurs la volonte majoritaire des employes de l'Aerospatiale Cannes, de bien vouloir envisager la solution d'un GIE, qui aurait l'avantage de preserver la specificite de cette entreprise tout en accroissant sa competitivite.

Texte de la réponse

Reponse. - Les modalites de rapprochement entre Aerospatiale Cannes et Alcatel Espace ont fait l'objet d'une etude prealable approfondie avant decision d'accord au sein du Gouvernement. Celui-ci tient en effet a ce que cette operation fasse coincider au mieux les interets nationaux et industriels et les interets des personnels impliques. Cette operation devrait passer par l'etape intermediaire d'une filialisation de l'activite satellite de l'Aerospatiale (y compris les activites systemes strategiques et balistiques associees). Ensuite, aurait lieu la fusion entre cette nouvelle societe et la societe Alcatel Espace. Les activites spatiales respectives d'Alcatel et de l'Aerospatiale sont complementaires et n'ont pratiquement pas de recouvrement. Leur regroupement ne peut etre que benefique a l'industrie francaise, creant un pole industriel capable de fournir des propositions integrees (plate-forme et charge utile) face a une concurrence etrangere, en particulier americaine, ayant deja realise avec succes de tels regroupements. Chacune des composantes de ce regroupement beneficie d'une excellente image de marque. Leur fusion au sein d'une societe totalement responsable techniquement e commercialement devrait renforcer cette image par la confiance qu'inspirera la dimension de cette nouvelle structure. Les activites « systemes strategiques et balistiques » d'Aerospatiale devront se poursuivre et etre integrees dans la nouvelle structure en gardant la meme localisation geographique. Ce point sera suivi avec attention par le Gouvernement. Enfin, les statuts des personnels d'Aerospatiale et d'Alcatel Espace relevant tous deux de la convention collective de la metallurgie, l'integration de ces personnels au sein d'une meme entite ne devrait pas poser de probleme majeur d'harmonisation.

Données clés

Auteur : M. Bachelet Pierre
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16786
Rubrique : Industrie aeronautique
Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE16786

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 août 1989, page 3610